



# Formation Responsables de RAM

## De l'embauche de l'assistante maternelle à la rupture du contrat

### PROGRAMME

#### ► Journée 1

##### **Rôle des relais assistantes maternelles et limites de leurs missions**

- Rôle d'information : orientation des familles, information sur les métiers, informations en droit du travail
- Lieu d'échanges sur les pratiques professionnelles...

##### **Les sources du droit pour les assistantes maternelles employées par des particuliers**

- La hiérarchie des normes juridiques d'origine étatique
- Les normes juridiques contractuelles
- L'articulation des textes entre eux
- Le principe dit « de faveur » en droit du travail...

##### **Les principaux textes applicables aux assistantes maternelles**

- Utilisation de Légifrance
- Savoir où on est dans un code.
- **Le contrat de travail** : Les différents types de contrat
- Le contenu du contrat de travail
- La modification du contrat de travail
- Cas particulier de la rupture de la période d'essai...

#### ► Journée 2

##### **La rémunération de l'assistante maternelle**

- Le calcul du salaire mensualisé
- Heures complémentaires et supplémentaires
- Les indemnités.

##### **Les congés payés**

- Fixation de la date
- Principe de l'indemnité de congés payés.

##### **La rupture du contrat de travail à l'initiative du parent employeur**

- Le retrait d'enfant
- Procédure
- Préavis
- Indemnité de rupture : droit et montant.

##### **La démission de l'assistante maternelle.**

#### ► Journée 3

##### **Absences non rémunérées**

- Retenue sur salaire
- Incidence des absences non rémunérées.

##### **Indemnité de congés payés**

- La règle du dixième
- La règle du maintien du salaire
- Le paiement de l'indemnité.

##### **Solde de tout compte**

- La régularisation de salaire
- Exercices pratiques...

#### Formules au choix :

##### Formule A : 2 journées

J1 + J2 **949 € TTC**

##### Formule B : 3 journées

J1 + J2 + J3 **1 299 € TTC**

#### Sessions :

- Session 1 : du 17 au 19 mai 2022
- Session 2 : du 18 au 20 octobre 2022

### INFOS PRATIQUES

- Lieu : Paris (75007)
- Métro Duroc : Ligne 13 - Ligne 10
- Proximité de la gare Montparnasse
- Repas du midi pris en charge.

### EN PLUS DE VOTRE FORMATION,

#### VOUS RECEVREZ À LA FIN DES SESSIONS DE COURS :

- **Un support pédagogique** bâti sur de multiples situations et cas concrets,
- **Le Guide juridique** des assistantes maternelles - éditions L'assmat (valeur 26 €),
- **1 an d'abonnement** à L'assmat (valeur 49 €).



Code **AASM0122**

### FICHE D'INSCRIPTION à retourner à Casamape Formation

10 av. Victor-Hugo • CS 60051 • 55800 Revigny-sur-Ornain

ou par Fax : 03 29 70 57 44  
ou par mail : [formation@lassmat.fr](mailto:formation@lassmat.fr)

#### LE STAGIAIRE

Madame  Monsieur

Nom..... Prénom.....

Adresse .....

CP [ ] [ ] [ ] [ ] Ville.....

Téléphone portable .....

E-mail stagiaire.....

Date et

signature du stagiaire

#### COLLECTIVITÉ TERRITORIALE ou Organisme de rattachement

Nom de la collectivité.....

Abonné à L'assmat  Oui  Non

E-mail responsable formation.....

Adresse .....

CP [ ] [ ] [ ] [ ] Ville.....

Téléphone .....

Cachet de la collectivité ou de l'organisme :

S'inscrit à la formation suivante :  Formule A 2 journées - 949 € TTC ou  Formule B 3 journées - 1 299 € TTC

À la session :  17 au 19 mai 2022  18 au 20 octobre 2022

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-nous votre demande par e-mail à : [formation@casamape.fr](mailto:formation@casamape.fr)

\* Vaut convention de formation simplifiée. Tout participant souhaitant se désister devra informer par écrit la SAS Martin Media - Casamape Formation. Tout dédit effectué dans les 30 jours précédant le début de la session de formation entraînera le règlement de 50% du prix de la prestation. Tout dédit effectué dans les 15 jours précédant le début de la session de formation entraînera le règlement intégral du prix de la prestation.